

Réunion du 7 septembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonso ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2015/355 - Santé animale - 2332
Etude du rapprochement des laboratoires publics d'analyses du Grand Est

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte des résultats de la 1ère phase de diagnostic de l'étude de rapprochement des laboratoires publics d'analyses du Grand Est, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département de Meurthe-et-Moselle, et à laquelle le Département du Bas-Rhin s'est associé,
- décide de participer à la 2ème phase de l'étude qui porte sur l'étude de scénarios de rapprochements formels des laboratoires publics d'analyses du Grand Est,
- décide du principe de contribuer au financement de l'étude de 2ème phase qui sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Département de Meurthe-et-Moselle, par l'attribution à ce dernier d'une subvention dont le montant sera fixé dans une convention à passer entre les deux Départements, dans la limite d'un plafond de 10 000 euros TTC.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150907-lmc194113-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/15